

Bureau du 10 mars 2003

Décision n° B-2003-1162

commune (s) : Genay

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Reyrieux et appartenant aux époux Grangier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement de la route de Reyrieux à Genay, une parcelle de terrain nu de 15 mètres carrés environ dépendant de la propriété de monsieur et madame Gilles Grangier et cadastrée sous le numéro 638 de la section AO.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur et madame Gilles Grangier céderaient le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822, en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 457 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,